



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/2003/103
17 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Session de fond de 2003
Genève, 30 juin-25 juillet 2003
Point 13 a) de l'ordre du jour
Développement durable

**Lettre datée du 16 juillet 2003, adressée au Président du Conseil économique
et social par le Chargé d'affaires a.i. de la Mission permanente du Cap-Vert
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un mémorandum du Gouvernement cap-verdien sur la question du retrait du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés, que je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer aux membres du Conseil (voir l'annexe).

Le Chargé d'affaires a.i.
(*Signé*) António Pedro **Alves Lopes**

Annexe de la lettre datée du 16 juillet 2003, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires a.i. de la Mission permanente du Cap-vert auprès de l'Organisation des Nations Unies

Mémoire du Gouvernement cap-verdien sur la question du retrait du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés

Introduction

1. À sa session de fond de 2003, le Conseil économique et social examinera le rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa cinquième session (7-11 avril 2003). Dans ce rapport, le Comité indique que, techniquement, le Cap-Vert remplit les conditions voulues pour être radié de la liste des pays les moins avancés (PMA) puisque, selon l'examen de 2003, il a à nouveau satisfait à deux des trois critères applicables à cet effet, à savoir le revenu par habitant et l'indice du capital humain. En revanche, pour ce qui est de l'indice de vulnérabilité économique, le Comité constate que le Cap-Vert se classe au septième rang des pays les moins avancés, dépassant même en cela certains pays engagés dans un conflit ou sortant d'un conflit.

2. En 2000, le Comité disait que, malgré le fait que le Cap-Vert avait atteint deux des critères de radiation (les mêmes qu'en 2003), sa vulnérabilité économique prononcée et sa forte dépendance à l'égard de l'aide étrangère et des envois de fonds des travailleurs expatriés l'amenaient à recommander que la radiation soit reportée et la question reconsidérée à l'examen de 2003. Or, en 2003, le Comité s'est contenté de dire que les critères avaient été remplis, mais sans aller jusqu'à formuler une recommandation, laissant ainsi au Conseil le soin de décider. La position prudente que le Comité a prise se justifie par le fait qu'il n'y a pas eu de grande amélioration de la situation économique et sociale générale au Cap-Vert. Le Comité reconnaît donc implicitement le risque considérable que la perte du statut de PMA comporte pour un pays qui, vu son indice de vulnérabilité économique, est considéré comme très vulnérable sur ce plan. Dans son rapport de 2003, le Comité déclare: «Malgré les progrès réalisés, les pays qui satisfont aux conditions requises pour être retirés de la liste des pays les moins avancés continueront vraisemblablement à avoir une capacité limitée de résister à des chocs exogènes. Un retrait subit du soutien extérieur est propre à constituer un tel choc et à avoir des effets négatifs, voire à réduire à néant certains des progrès réalisés sur la voie du développement. Les pays qui satisfont aux critères de radiation devraient être félicités de ce succès, au lieu d'être pénalisés et exposés à un tel choc.» (E/2003/33, chap. IV.C, par. 25).

Les risques que comporte le reclassement prématuré d'un petit pays très vulnérable

3. Comme le prouve le descriptif de vulnérabilité 2003 établi par la CNUCED, il n'y a pas eu depuis 2000 d'amélioration appréciable de la situation du Cap-Vert sous le rapport de la vulnérabilité et de la dépendance. Ce descriptif montre clairement que l'économie cap-verdienne demeure fortement tributaire de deux facteurs extérieurs: l'aide publique au développement (APD) et les envois de fonds des expatriés. Durant la période 1997-2001, plus de 80 % des dépenses publiques ont été financées par l'APD, laquelle équivaut à quelque 12 % du produit intérieur brut (PIB) du Cap-Vert pour 2000. Les envois de fonds des travailleurs expatriés représentent entre 12 et 14 % du PIB, soit plus de trois fois les exportations de marchandises, et près de deux fois et demie la part des recettes touristiques. Ce sont avant tout l'APD et ces

envois de fonds qui alimentent les réserves de change nationales. Cet état de choses démontre que, malgré les progrès importants réalisés, qui se sont traduits, entre autres résultats, par une hausse du PIB, l'économie cap-verdienne continue d'être stimulée de l'étranger et se trouve encore loin d'avoir atteint le seuil de la viabilité. Tant l'aide que les envois de fonds sont en baisse et instables, et l'économie n'a pas encore réussi à générer d'autres ressources. Une radiation prématurée du groupe des PMA pourrait lancer un signal erroné en ce qui concerne la situation du pays du point de vue des structures sociales et économiques, accélérer le recul de l'aide et alourdir les conditions financières de ses emprunts ainsi que son endettement. Elle pourrait donc fort bien avoir une incidence négative sur la croissance économique.

4. Il ressort du descriptif de vulnérabilité du Cap-Vert que, malgré le processus dynamique en cours, la croissance économique n'a pas encore entraîné de changement structurel majeur dans la spécialisation de l'économie nationale. Sa base de production reste étroite et peu diversifiée. Sa production agricole est extrêmement instable et insuffisante, puisqu'elle couvre à peine 10 à 15 % de ce qu'il consomme comme produits agricoles. Le Cap-Vert est totalement dépendant de l'extérieur pour ses approvisionnements en énergie, et son secteur manufacturier est encore à l'état embryonnaire; entre 1994 et 2000, les exportations n'ont représenté que 4,5 % des importations, ce qui illustre bien le mauvais état de la balance commerciale. De plus, les exportations de marchandises n'ont atteint que 10 % des exportations totales et en se concentrant presque entièrement dans une seule branche (vêtements et chaussures). Les exportations traditionnelles de bananes ont totalement cessé du fait qu'elles ont perdu toute compétitivité sur les marchés internationaux, et celles de produits de la mer, actuellement soumises à un embargo dans l'Union européenne, ont chuté de 80 % au cours des dernières années. Plus de 70 % du secteur des services, lequel s'adjuge presque 90 % des exportations totales, se concentrent dans le tourisme et le transport aérien. Cette orientation de plus en plus marquée de l'économie vers les services, aggravée par sa concentration dans un petit nombre de secteurs, est un stade naturel du développement d'un pays comme le Cap-Vert. Néanmoins, elle rend l'économie nationale encore plus vulnérable aux facteurs extérieurs, comme le prouve la baisse notable des recettes tirées du tourisme et des transports observée à la suite des événements du 11 septembre 2001.

5. Le descriptif attire l'attention sur les principales contraintes et faiblesses structurelles de l'économie, qui constituent un handicap pour le développement durable du Cap-Vert. Ce pays n'a pas de base de ressources naturelles sur laquelle asseoir son développement, et la grande fragilité de son environnement fait douter sérieusement de ses chances de développement durable, surtout dans le cas de l'agriculture et du tourisme. Sa fragilité sur le plan climatique menace constamment son agriculture et constitue un facteur à haut risque pour sa population rurale dans la mesure où elle se solde par des périodes de sécheresse prolongées, l'érosion des sols et la désertification. Il ressort des études de la CNUCED que le Cap-Vert est, sur les 128 pays en développement considérés, celui dont la production agricole est le plus instable.

6. Au surplus, les désavantages inhérents à sa situation de petit État insulaire composé de 10 îles très dispersées obèrent lourdement son développement. Cette situation rend le Cap-Vert plus vulnérable et explique beaucoup des difficultés auxquelles il s'est heurté lorsqu'il a voulu diversifier son économie et accroître sa compétitivité. À cela s'ajoutent l'absence de marché intérieur, les déséconomies d'échelle, des coûts unitaires élevés, des coûts de fret et de distribution élevés eux aussi, les limites imposées à la circulation des biens et des personnes, la nécessité de conserver des stocks importants, l'inévitable multiplication des équipements

d'infrastructure et la majoration du coût de services essentiels comme l'éducation, les soins de santé et autres services publics.

7. Il est bien évident que, dans ces conditions, le Cap-Vert ne saurait asseoir son développement sur l'exploitation de ressources naturelles et primaires ou celle de son petit marché intérieur. Son développement dépend inéluctablement de son aptitude à fonctionner au sein de l'économie mondialisée. Par conséquent, l'un des éléments clefs de sa stratégie à moyen et long terme est la nécessité de relever les grands défis du chômage, de la pauvreté et de la dépendance économique, à l'égard de l'APD en particulier, de renforcer ses secteurs du tourisme et des petites industries exportatrices et de se transformer en exploitant l'avantage de sa situation géographique pour devenir une base pour les industries de services internationales.

8. Vu les éléments qui précèdent, la radiation, par la perte qu'elle pourrait entraîner, à ce stade, des facilités d'accès préférentiel et différencié aux marchés internationaux dont il bénéficiait, priverait le Cap-Vert d'un levier indispensable pour faire avantageusement son entrée sur un marché mondial extrêmement compétitif, chose très aléatoire pour les pays les moins avancés et les petits États; cela dresserait aussi des obstacles supplémentaires à la mise en œuvre de sa stratégie de développement. De fait, à l'heure actuelle, la situation économique mondiale rend les petits pays plus vulnérables encore aux risques extérieurs. C'est tout particulièrement vrai des petits États insulaires en développement, dont l'Organisation des Nations Unies reconnaît qu'ils constituent un cas très particulier du point de vue de l'environnement et du développement.

9. D'ailleurs, dans sa stratégie de développement, le Cap-Vert reconnaît qu'outre la bonne gouvernance, la démocratie et la stabilité sociale il est pour lui d'une importance fondamentale d'accroître sa compétitivité et donc de créer du capital humain et des infrastructures publiques; ces deux objectifs sont intimement liés à la possibilité de disposer d'APD.

10. Le Cap-Vert a fait un gros effort sur le plan social, en particulier dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, de même que pour combattre la pauvreté, qui touche encore près de 30 % de sa population. Ses indicateurs du développement social sont bons pour un pays d'Afrique subsaharienne, et son Gouvernement tire satisfaction du fait d'avoir satisfait au critère de l'indice du capital humain; toutefois, cet indice est fortement tributaire de l'aide étrangère et des envois de fonds des travailleurs. Près de 90 % des dépenses d'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont financés par l'aide étrangère. Les importations alimentaires, et en particulier l'aide alimentaire, servent à couvrir près de 80 % des besoins nutritionnels de la nation. Les envois de fonds des émigrants, qui jouent un rôle important dans l'amélioration des conditions de vie de la population cap-verdienne, tendent à diminuer sur la moyenne et longue durée. Il devient de plus en plus difficile d'assurer la viabilité des systèmes d'éducation et de santé pour se doter du capital humain qui permettrait à une petite économie insulaire de tirer profit de la mondialisation. Toute réduction de l'aide entraînée par le retrait du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés serait le présage d'un déclin des indicateurs sociaux, encore que les progrès accomplis prouvent que le Cap-Vert possède les atouts voulus pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Le facteur insulaire: handicaps structurels, vulnérabilités et dépendance accrue

11. En tant que petit État insulaire en développement, le Cap-Vert est confronté à des difficultés et à de très importants handicaps structurels qui l'empêchent de progresser vers le développement durable et qui accentuent sa vulnérabilité et sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur. La CNUCED a appelé l'attention sur ce qu'elle a qualifié de «paradoxe insulaire^{a)}»: les petits États insulaires en développement semblent souvent relativement prospères, et tous les pays qui sont susceptibles de sortir de la catégorie des PMA sont des petits États insulaires en développement. Toutefois, ces États comptent aussi parmi les plus vulnérables d'un point de vue économique et les plus dépendants vis-à-vis de l'extérieur, et également parmi ceux qui sont les moins bien préparés à soutenir le choc d'une radiation immédiate.

12. Le Comité des politiques du développement reconnaît pleinement que les petits pays sont plus vulnérables sur le plan économique à des chocs exogènes que les grands pays, car leur économie est largement tributaire du commerce international, elle est moins diversifiée et elle souffre de l'absence d'économies d'échelle. En particulier, la plupart des petits États insulaires figurant sur la liste des PMA doivent faire face à toute une gamme de handicaps structurels qui les rendent encore plus vulnérables. Le cas du Cap-Vert est très révélateur à cet égard (voir par. 6 plus haut).

Ajustement des règles de radiation: une question d'équité

13. Le Gouvernement cap-verdien considère que malgré les progrès importants du pays, celui-ci reste tributaire de ressources extérieures et qu'il n'est toujours pas en mesure de procéder aux mutations structurelles qui lui permettraient d'atteindre le seuil de viabilité rendant ces avancées irréversibles et assurant un processus de croissance auto-entretenu robuste. Vu ces circonstances, le Cap-Vert doit continuer à bénéficier du traitement accordé dans le cadre du régime des PMA, faute de quoi il sera incapable de maintenir et d'améliorer son niveau de développement humain ou d'utiliser les forces de la mondialisation pour engager son économie sur la voie de la diversification et de la spécialisation durable. Compte tenu des facteurs qui rendent le pays aussi vulnérable, y compris ceux liés à sa condition de petit État insulaire en développement, et des incertitudes de la conjoncture mondiale actuelle, le Gouvernement est donc très inquiet des risques graves qu'impliquerait une radiation prématurée du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés. Il considère que la radiation ne devrait être envisagée que si un pays a déjà fait des avancées durables et est capable de tirer parti des possibilités nouvelles offertes par la mondialisation de l'économie. Pour l'heure, ni les conditions ni les garanties nécessaires pour une sortie sans risque de la catégorie des PMA ne sont réunies, et il y a une possibilité réelle que le pays retombe dans le statut de PMA, ce qui compromettrait à la fois la crédibilité et la cohérence des politiques internationales en matière de développement.

14. En outre, le Gouvernement cap-verdien estime que la question de la radiation des pays les moins avancés et, en particulier, de ceux qui sont handicapés en plus par leur situation de petit État insulaire en développement, doit être considérée attentivement par le Conseil

^{a)} Voir la note du Secrétaire général transmettant une note de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les avantages associés au statut de PMA et sur la question de la radiation (E/2001/CRP.5 et Add.1 et Corr. 1), par. 59 et 60.

pour éviter que des pays qui ont progressé vers la bonne gouvernance et obtenu des résultats satisfaisants soient pénalisés en étant soudainement confrontés à la perspective d'une réduction de leurs ressources et d'un traitement moins favorable suite à leur radiation du groupe.

15. De plus, le Gouvernement cap-verdien note qu'il n'y a eu pas ou guère de progrès dans la mise en place de règles internationales qui garantiraient une transition sans heurts pour les pays radiés, en dépit des efforts louables du Conseil économique et social pour sensibiliser la communauté internationale à l'importance d'une telle transition sans heurts. De ce fait, il persiste une grande incertitude quant à l'environnement international auquel seront confrontés les pays susceptibles d'être radiés.

16. Le Gouvernement cap-verdien se félicite des efforts du Comité des politiques du développement pour ajuster ses critères afin de mieux prendre en compte des situations très diverses. Toutefois, le Gouvernement considère, en ce qui concerne la question de la radiation, qu'il faut davantage tenir compte de la vulnérabilité économique et qu'il serait plus équitable d'établir qu'un pays ne pourrait pas être retiré de la catégorie des PMA tant qu'il n'aurait pas atteint la valeur de seuil fixée pour l'indice de vulnérabilité économique puisque, concrètement, ce dernier reflète les facteurs structurels et détermine la durabilité des progrès mesurés par les deux autres indices, se rapportant au revenu par habitant et au capital humain.

17. Comme cela s'applique particulièrement dans le cas des petits États insulaires, le Gouvernement cap-verdien considère que la valeur de seuil fixée pour l'indice de vulnérabilité économique est un critère essentiel pour leur radiation. En outre, il est convaincu qu'en prenant en considération les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les moins avancés de ces États, on introduirait une certaine justice sans remettre en question le fondement de la méthode actuelle. De surcroît, ce traitement serait compatible avec l'idée admise, au sein de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle il convient d'accorder un traitement spécial plus différencié aux petits États insulaires en développement dans la perspective de l'examen décennal à venir du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Programme d'action de la Barbade), qui reconnaît explicitement leur vulnérabilité.

18. Compte tenu de ce qui précède et du souci largement partagé d'éviter que le processus de développement d'un PMA soit freiné par une radiation de ce pays, le Gouvernement demande au Conseil:

a) De reporter l'examen de la question de la radiation du Cap-Vert de la liste des pays les moins avancés jusqu'à ce que les conditions permettant le développement auto-entretenu de ce pays aient été mises en place et, à cet égard,

b) D'envisager un ajustement des règles, imposant qu'un petit État insulaire appartenant à la catégorie des PMA ait dépassé la valeur de seuil fixée pour l'indice de vulnérabilité économique pour pouvoir être radié.

19. En outre, le Gouvernement estime encore que dans le cadre du processus préparatoire en cours pour l'examen à venir du Programme d'action de la Barbade, les besoins et les problèmes spéciaux des petits États insulaires en développement appartenant à la catégorie des pays les moins avancés devraient être examinés et dûment traités.